

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mars 2015

Convocation du 17/03/2015

L'an deux mille quinze et le vingt-trois mars à 19h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe DUBONNET, Maire.

Présents : Philippe DUBONNET, Joëlle ARNAUD (arrivée à 19h55), Jean-François DUBONNET, Jocelyne GOUGOU, Vincent LAGUILLAUMIE (arrivée à 20h00), Catherine LALINDE, Agnès MARANZONI, Bernard MARECHAL, Hubert MARECHAL, Carole MASCHERONI, Marianne NEGRE, Serge ROCHE (arrivée à 20h30).

Absents : Jean-Baptiste CURTO, Amadou NDIAYE, Jean-Claude PILLET (a donné pouvoir à H MARECHAL)

M JF DUBONNET a été élu secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- Sentiers d'agglomération : signature de la convention avec Chambéry Métropole
- DETR complémentaire 2015 : demande de subvention pour l'aménagement du parking centre
- Budget de la commune : approbation du compte de gestion 2014, vote du compte administratif 2014, affectation du résultat, vote du budget primitif 2015
- Vote des taux d'imposition 2015
- SDES : groupement d'achat d'électricité
- Travaux en cours
- Questions diverses

Le compte rendu de la séance du 24 février 2015 est adopté à l'unanimité (10 voix).

Délibération n°14 : Sentiers d'agglomération : signature de la convention avec Chambéry Métropole

Monsieur le Maire informe les élus qu'un réseau de sentiers d'agglomération a été réalisé par Chambéry Métropole. S'agissant de notre commune, une réunion a eu lieu en mairie le 19 février 2015. Ainsi, il a été décidé de répertorié 5 sites sur la commune.

Le conseil municipal, après avoir lu la convention communale relative au réseau de sentiers d'agglomération de Chambéry Métropole et après avoir délibéré, autorise M le Maire à signer cette convention communale. Adopté à l'unanimité (10 voix).

DETR complémentaire 2015 : demandes de subventions

- **Délibération n°15 : Accessibilité de l'église pour les personnes à mobilité réduite**

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Approuve le projet de mise en accessibilité de l'église aux personnes à mobilité réduite pour un montant total prévisionnel de 12 240€ HT
- Approuve le plan de financement faisant apparaître une éventuelle participation financière du département à hauteur de 37% de la dépense totale HT des travaux
- Demande à la Préfecture de la Savoie, dans le cadre de la DETR complémentaire 2015 la subvention au taux le plus élevé possible. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015 de la commune.

Adopté à l'unanimité (10 voix)

Colombarium

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Approuve le projet d'aménagement du cimetière par la mise en place d'un nouveau colombarium.
- Approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant total de 10 000 € HT
- Demande à la Préfecture de la Savoie, dans le cadre de la DETR complémentaire 2015, la subvention au taux le plus élevé possible
- Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2015 de la commune
- Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité (10 voix)

Délibération n°20 : Remplacement de deux portes à l'école

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Approuve le projet de changement de deux portes à l'école pour un montant prévisionnel de 7196€ HT
- Demande à la Préfecture de la Savoie, dans le cadre de la DETR complémentaire 2015, la subvention au taux le plus élevé possible
- Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2015 de la commune.
- Autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents y afférents

Adopté à l'unanimité (10 voix)

Délibération n°19 : SDES : groupement d'achat d'électricité

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Bureau Syndical du SDES en date du 10 février 2015 approuvant l'acte constitutif du groupement de commandes d'électricité du SDES,

Considérant l'intérêt de la Commune d'adhérer à un groupement de commandes d'électricité pour ses besoins propres,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité,

- 1) Décide de l'adhésion de la Commune de Saint-Cassin au groupement de commandes relatif à la fourniture d'électricité dont le SDES 73 assurera le rôle de coordonnateur;
- 2) approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;
- 3) autorise M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement ;
- 4) autorise M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;
- 5) décide que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant. La participation financière de Saint-Cassin est fixée et révisée conformément à l'article 7 de la convention constitutive du groupement ;
- 6) donne mandat au Président du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie pour signer et notifier les marchés conclus dont Saint-Cassin sera partie prenante ;
- 7) donne mandat au coordonnateur afin qu'il puisse collecter les données de consommation de chaque point de livraison.
- 8) Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune dispose à l'heure actuelle que de tarifs bleus. La convention concerne les tarifs jaunes et verts mais il est toujours intéressant d'anticiper au cas où la commune serait concernée à l'avenir. Le groupement de commande permet en effet de bénéficier de tarifs avantageux suite à l'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité (11 voix)

Budget de la commune

Monsieur le Maire trace les grandes lignes des finances communales. Le contexte budgétaire est contraint du fait de la conjonction de deux tendances impulsées par l'état : la baisse des dotations globales de fonctionnement et le transfert de charges sur les collectivités territoriales. L'enjeu pour les années futures est de conserver la capacité à investir et éviter ainsi que les finances de la commune ne se réduisent qu'au seul budget de fonctionnement. Dans le même temps, le service à la population doit être préservé même s'il peut faire l'objet d'adaptation. Il est donc nécessaire de poursuivre et d'accentuer une rigueur de gestion tout en développant de nouvelles sources de financement,

Ainsi la commune devra dégager une capacité d'épargne nécessaire et vitale pour maintenir un niveau d'investissement minimum affecté à l'entretien de son patrimoine immobilier : bâtiments publics et voiries notamment Le budget présenté s'inscrit dans cette logique et se veut anticipateur des besoins d'investissements futurs en lien avec l'aménagement de la butte du Chef-Lieu.

La parole est ensuite donnée à M Hubert MARECHAL afin de présenter les comptes 2014.

- Délibération n°16 : approbation du compte de gestion 2014

Le conseil municipal:

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
 - Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé par l'ordonnateur, appelle une observation de sa part concernant les comptes 6419 et 6459 qui ne sont pas conformes au compte administratif. Le Receveur ayant été informé de cette différence d'imputation.

- approuve le dit compte

Adopté à l'unanimité (12 voix). Mme ARNAUD et M LAGUILLAUMIE sont présents.

- **Délibérations n°17 et 17 bis : vote du compte administratif 2014 et affectation du résultat**

M. le Maire quitte la salle du conseil et ne prend pas part au vote.

-

Excédent de fonctionnement 2013	161 776.01€
Dépenses réelles de fonctionnement 2014	386 962.38€
Recettes réelles de fonctionnement 2014	504 812.84€
Excédent de fonctionnement 2014	125 541.03€
déficit d'investissement 2013	39 593.28€
Dépenses d'investissement 2014	267 312.38€
Recettes d'investissement 2014	254 923.13€
Déficit d'investissement 2014	12 389.25€ (reportés en investissement sur le budget primitif 2015)

Adopté à l'unanimité (12 voix). M ROCHE est présent.

- **vote du budget primitif 2015**

M MARECHAL commente les propositions budgétaires pour 2015, par compte, par comparaison avec le compte administratif 2014. Il passe ainsi en revue les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement et indique que chaque section doit être équilibrée.

- **FONCTIONNEMENT**

Les principales dépenses concernent les charges de personnel. Il est à noter qu'elles sont stables malgré la rémunération des agents chargés de l'animation des activités périscolaires sur une année pleine.

Les principales ressources sont les impôts et les locations des immeubles.

Les marges de manœuvre sont faibles.

- **INVESTISSEMENT**

Recettes de fonctionnement	499 074€
Dépenses de fonctionnement	499 074€
Recettes d'investissement	376 310.53€
Dépenses d'investissement	376 310.53€

- Détail des principales dépenses d'investissement prévues (TTC) :

Remboursement d'emprunts (capital)	36 955 €
Extension réseau ERDF Les Bonnets et Cote Chosson	15 011€
Réfection des voiries	60 947€
Aménagement du centre	46 519€
Colombarium	10 000€
Travaux d'accessibilité de l'église aux personnes à mobilité réduite	15 000€
Réfection couvertines muret de l'église	4 620€
Remboursement de l'EPFL pour le portage de la Butte du Chef-Lieu	80 000€
Diagnostic éclairage public	2 700€
Travaux armoire électrique du Chef Lieu	2 800€
Acquisition d'un véhicule	10 000€
Equipement numérique de l'école	9 500€

Un nouvel emprunt de 80 000€ sera contracté compte tenu des taux bas actuels. Ceci permettra notamment d'anticiper le remboursement de l'EPFL (127 000€ d'ici 2 ans) qui s'est chargée de l'acquisition des terrains de la Butte du Chef-Lieu.

Le Budget Primitif est voté à l'unanimité (13 voix). Le détail peut en être consulté en Mairie.

Délibération n°18 : Vote des taux d'imposition 2015

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de maintenir les taux d'imposition de l'année 2014.

- Taxe d'habitation : 7.62%
- Foncier Bâti : 19.05 %
- Foncier non bâti : 89.83%

Adopté (10 voix). 3 élus souhaiteraient une légère augmentation des taux en prévision de la baisse des dotations qui, dans les années à venir, va contraindre la municipalité à augmenter les impôts. Ceci permettrait en effet une augmentation progressive plutôt qu'une hausse de plusieurs points d'un seul coup. La recette correspondante figurera au compte 7311 du budget de l'exercice en cours.

Questions diverses

- **Résultat du 1^e tour des élections départementales** : Monsieur le Maire communique les résultats de la commune et ceux du canton
- **Bureau de vote du 29 mars 2015** : finalisation
- **Butte du Chef-Lieu** : une réunion d'information avec les riverains proches a eu lieu le 18 mars dernier.
- **C3E** : des économies sont possibles
- **ERDF transformateur des Huïres** : pas de localisation précise pour l'instant
- **Activités périscolaires** : un comité de pilotage a été mis en place dernièrement. Les parents souhaitent garder les mêmes horaires.
- **Manifestations organisées par les associations** : Monsieur le Maire indique aux élus qu'il serait bien que les élus participent, sans obligation évidemment, aux manifestations organisées sur la commune
- **Conseil municipal du mois d'avril prévu le 20 avril**: reporté
- **Commission information** : prochaine réunion le 20 avril

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.